
Citadelle de la dynastie Hô (Vietnam) No 1358

Nom officiel du bien tel que proposé par l'État partie

Citadelle de la dynastie Hô

Lieu :

District de Vinh Lôc, province de Thanh Hoa
République socialiste du Vietnam

Brève description

Sur un emplacement choisi d'après les principes du *feng shui*, dans une plaine fluviale de grande beauté formée par des montagnes calcaires et des lacs entre les fleuves Ma et Buoi, la citadelle intérieure de la dynastie Hô est faite de larges blocs de calcaire extraits des collines avoisinantes, et entourée de douves. Elle s'aligne sur les montagnes les plus hautes au nord-ouest et sur l'autel impérial de la colline Don Son au sud-est, dédié au ciel, l'ensemble étant encerclé par un remblai extérieur en terre. Le paysage abrite des grottes et des points de vue associés à des légendes de la dynastie Hô, ainsi que de nombreux hameaux et villages ruraux en rapport avec la période. La citadelle de la dynastie Hô témoigne de l'épanouissement du néoconfucianisme dans le Vietnam de la fin du XIV^e siècle, à une époque où il se diffusait dans tout l'Extrême-Orient pour devenir une influence philosophique majeure sur le gouvernement dans la région.

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*.

1 Identification

Inclus dans la liste indicative

21 juin 2006

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription

Aucune

Date de réception par le Centre du patrimoine mondial

28 janvier 2010

Antécédents

Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription.

Consultations

L'ICOMOS a consulté son Comité scientifique international sur la gestion du patrimoine archéologique, ainsi que plusieurs experts indépendants.

Littérature consultée (sélection)

Bézacier, Louis, Conception du plan des anciennes citadelles-capitales du Nord Vietnam, in *Journal Asiatique*, 140 (1952), pp. 185-95.

Huard, Pierre, et Durand, Maurice, *Vietnam, Civilisation and Culture*, École française d'Extrême-Orient, Hanoi, nd.

Logan, William, *Hanoi: Biography of a City*, UNSW Press, Sydney, 2000.

Rawson, Philip, *The Art of Southeast Asia*, Thames and Hudson, Londres, 1967.

Shatzman Steinhardt, Nancy *Chinese Imperial City Planning*, University of Hawaii Press, Honolulu, 1990.

Ung, Mai - Hung, Dao, *Hue: Monuments of an Ancient Capital*. The Gioi Publishers, Hanoi, 1993.

Mission d'évaluation technique

Une mission d'évaluation technique de l'ICOMOS s'est rendue sur le bien du 27 au 30 septembre 2010.

Information complémentaire demandée et reçue de l'État partie

Des informations complémentaires ont été demandées le 27 septembre 2010 à l'État partie au sujet de :

- l'emplacement de la zone des fouilles de Nêu Vua ;
- la clarification des raisons qui ont présidé à la définition des délimitations du bien ;
- la clarification de la responsabilité du comité de gestion de la citadelle des Hô en ce qui concerne le rempart extérieur La Thanh.

Une réponse a été reçue le 8 novembre 2010, avec un plan indiquant l'emplacement de la zone de fouilles de Nêu Vua et des autres zones de fouilles, la justification de la définition des délimitations du bien et la clarification du statut du rempart extérieur La Thanh. Le plan de gestion finalisé a lui aussi été communiqué. Ces informations figurent dans les sections concernées ci-après.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS

10 mars 2011

2 Le bien

Description

Le bien proposé pour inscription couvre au total 155,5 ha, répartis sur trois zones entourées par une zone tampon de 5 078,5 ha. L'emplacement de la citadelle a été choisi selon les principes géomantiques dans un paysage aux panoramas d'une grande beauté. Elle se trouve sur un axe reliant une chaîne montagneuse (Tuong Son) au

nord-ouest au mont Don Son au sud-est, dans une plaine entre les fleuves Ma et Buoi, qui convergent au sud du mont Don Son. La zone tampon environnante englobe toute la zone entre les deux fleuves depuis leur confluence au sud du mont Don Son jusqu'à une ligne passant au nord des trois pics les plus au sud de la chaîne montagneuse septentrionale, avant de courir parallèlement au remblai extérieur de la citadelle, le long de l'axe nord-est, jusqu'à rencontrer le fleuve Buoi. La zone tampon comprend un paysage culturel dont les caractéristiques topographiques s'inscrivent dans le contexte *feng shui* de la citadelle. Elle comprend aussi des lacs, des grottes et des paysages d'une grande beauté imprégnés des légendes de la dynastie Hô, ainsi que de nombreux hameaux et villages ruraux étroitement associés à la période de la dynastie Hô et comportant des édifices inscrits au patrimoine national, provincial et local : demeures traditionnelles, pagodes, temples, maisons communales et une église.

Le bien est proposé pour inscription sous la forme de trois zones distinctes, qui constituent les vestiges du site de la citadelle des Hô dans son ensemble.

Citadelle intérieure

La citadelle intérieure, qui date de 1397, est une enceinte carrée aux murs de pierre, dont chaque côté mesure environ 880 m, orientée sur un axe nord-ouest/sud-est, avec des portes en pierre à voûtes en berceau au centre de chaque face, et des vestiges de douves qui en faisaient le tour. La porte Sud possède trois entrées à voûte en berceau ; les trois autres n'en ont qu'une chacune. On décèle à l'intérieur de l'enceinte des voies pavées qui reliaient les portes et une autre, la Voie impériale, reliant la porte Sud à l'autel Nam Giao (Culte du Ciel) sur le mont Don Son, à 2,5 km au sud-est. La délimitation de cet élément du bien proposé pour inscription est parallèle au rempart nord-ouest de la citadelle et à 120 m de ce dernier, parallèle au rempart nord-est de la citadelle et à 164 m de ce dernier, parallèle au rempart sud-ouest de la citadelle et à 152 m de ce dernier et parallèle au rempart sud-est de la citadelle et à 156 m de ce dernier. Cet élément du bien couvre 142,2 ha.

Le rempart de la citadelle est construit en maçonnerie appareillée sur une terre battue solidement compactée et du gravier. Le rempart fait parfois jusqu'à 21,365 m d'épaisseur au niveau du sol, rétrécissant jusqu'à 15 m d'épaisseur au sommet. La maçonnerie en pierre est faite de grands blocs de calcaire taillés dans les montagnes à proximité, façonnés de façon à présenter une façade oblique mais un joint horizontal et soigneusement réunis. Leurs dimensions moyennes sont 2,2 m x 1,5 m x 1,2 m, mais certains peuvent atteindre 5,1 m x 1 m x 1,2 m et peser jusqu'à 26,7 tonnes. Des fouilles au niveau de la porte Sud ont révélé une zone pavée à l'intérieur et à l'extérieur, ainsi que la route pavée qui menait à Nam Giao. Des vestiges des douves sont discernables au nord, à l'est et au sud de la citadelle, ainsi que le petit canal qui

reliait les douves au fleuve Buoi depuis l'angle sud-est de la citadelle.

Selon des sources littéraires, on trouvait à l'intérieur de la citadelle des palais pour le roi, pour son père et pour la reine, le temple des ancêtres Hô du côté est, le temple des ancêtres Tran (la famille maternelle du roi) du côté ouest, et l'autel Xa Tac dédié aux dieux de la terre et du grain. Un réseau de voies pavées de pierre les reliait. Au début du XXe siècle, des visiteurs ont noté la disparition d'anciens palais en bois et d'autres structures. Un couple de dragons de pierre, désormais sans tête, subsiste encore au centre de la citadelle. Symboles du pouvoir royal, ils appartenaient à un ensemble de neuf marches en pierre. On trouve dans les quatre quadrants de la citadelle intérieure les vestiges de quatre lacs, qui sont aussi décrits dans les documents anciens.

Les fouilles archéologiques dans la zone centrale appelée Nhen Vua (Fondation du roi) ont révélé des sols en dalles de brique, des fondations sur piliers, des rigoles d'évacuation et une base sur piliers de pierre avec des reliefs de lotus, ainsi qu'une grande quantité de matériaux de construction et d'objets en terre cuite, en porcelaine et en métal. D'après ce matériel, la plupart des structures semblent dater de la fin du XIVe siècle, mais on trouve aussi des éléments, poteries vernissées et objets en grès cérame datant des XVe, XVIe et XVIIe siècles, indiquant une réutilisation et une reconstruction à l'époque Lê.

Rempart extérieur La Thanh

Le rempart extérieur La Thanh est le remblai extérieur d'environ 10 km de long qui encerclait la citadelle à une distance variant de 1 à 3 km de cette dernière. Il a été construit en 1399, en terre compactée, pour relier naturellement les collines et les monts autour du côté oriental afin de créer un rempart protecteur reliant le Don Son au sud au Tho Tuong Son (également connu sous le nom de mont Voi) au nord, via les collines Beo et Mo. Le segment qui, en tant que partie de la citadelle des Hô, est proposé pour inscription fait 2 051,9 m de long, environ 5 m de haut, 37 m d'épaisseur à la base et 9,2 m au sommet, et couvre 9 ha. Il se trouve à 400 m du village de Beo, en direction du village de Doi Mo au nord-est. La zone proposée pour inscription couvre 9 hectares.

Autel Nam Giao

Selon les sources historiques, l'autel Nam Giao a été construit en 1402. Il se trouve sur une terrasse en hauteur entre les deux pics du mont Don Son, à l'intérieur du rempart La Thanh et à environ 2,5 km de la porte Sud de la citadelle intérieure. Le site est quasiment carré : 120 m sur l'axe est-ouest et 130 m sur l'axe nord-sud. La délimitation du bien proposé pour inscription couvre 4,3 ha. Les fouilles sur le site ont révélé une série de terrasses ascendantes ; la plus haute se trouve à 21,7 m au-dessus du niveau de la mer. De forme polygonale, elle est pavée de briques carrées et rectangulaires. Le plan des terrasses varie dans sa forme, mais elles sont toutes centrées sur le même point, à l'arrière du socle de l'autel du côté nord-est. Les vestiges d'une voie processionnelle

de 3,6 m de large conduisent à l'autel depuis le centre du côté sud-ouest de la plus haute terrasse. Le matériel mis au jour comprend des couches de pierres, de briques et de tuiles cassées, indiquant qu'il pourrait y avoir eu jadis une structure en bois au toit de tuiles. Du calcaire et du schiste ont été utilisés pour la fondation des remblais, les remparts et le pavement des terrasses inférieures. Le rempart extérieur est fait de blocs de calcaire et se rétrécit en son sommet. À l'angle sud-est, au niveau le plus bas, se trouve un puits carré avec des marches, encore alimenté. On l'a identifié comme le « Puits de jade », mais la population locale le connaît sous le nom de « Puits du roi ». Entre autres artefacts, on a trouvé ici des bols, des assiettes et des pots en céramique ainsi que des objets métalliques.

Histoire et développement

À la période tardive de la dynastie Tran (XIV^e siècle), l'État Dai Viêt était en crise. Les fermiers appauvris se révoltaient contre le gouvernement, qui était aussi harcelé par des envahisseurs étrangers venus du nord et du sud, qui ont attaqué et brûlé la capitale Thang Long (aujourd'hui Hanoi) par trois fois. Hô Quy Ly, parent du roi du côté de sa mère, fut nommé Premier ministre en 1395 et, tentant d'améliorer la situation, introduisit une série de réformes, limitant entre autres les influences bouddhistes et taoïstes, étendant la vision confucéenne, définissant un système de concours, limitant la quantité de terres que chaque particulier pouvait posséder, émettant de la monnaie papier et renforçant les forces militaires. Parallèlement, il transféra la capitale de Thang Long au district de Thanh Hoa, dont il était originaire. La capitale fut établie sur le site de la citadelle des Hô en 1397. L'emplacement était moins vulnérable d'un point de vue militaire, adapté au transport terrestre et fluvial, et doté d'une position plus centrale, permettant de garder le contrôle sur tout l'État du nord au sud. La création d'une nouvelle capitale lui a aussi permis de former et de consolider une monarchie bureaucratique, centralisée, monopolisée par un groupe d'érudits confucéens, afin de continuer son programme de réformes.

Il est à noter que la citadelle des Hô a perpétué des traditions amenées de Thang Long, notamment en apportant et en réutilisant les matériaux de construction de palais détruits et en s'appuyant sur les traditions artistiques et les techniques de construction antérieures, mais aussi en suivant les traditions géomantiques pour positionner la citadelle dans son environnement, bâtir l'autel Nam Giao, l'autel Xa Tac aux dieux de la terre et du grain, les temples des ancêtres, positionner le palais du « Roi-Père » (Hô Quy Ly) à l'ouest et le palais du roi (pour le fils d'Hô Quy Ly) à l'est. Cependant, les experts ont détecté dans les artefacts retrouvés une nouvelle tendance artistique, que l'on peut observer dans les motifs décoratifs de dragons, les visages humains et les dessins floraux, et considèrent qu'il s'agit là d'une dynamique d'innovation et d'échanges culturels qui fut interrompue par la chute de la dynastie Hô, avant de renaître sous la dynastie Lê à partir de 1427. Par les réformes sociales et politiques qu'il a lancées, on peut considérer que Hô Quy Ly a posé les jalons pour la grande dynastie vietnamienne

suivante, fondée par le chef de la résistance Lê Loi en 1428.

La citadelle des Hô fut la capitale de la dynastie Tran à partir de 1398-1399 et de la dynastie Hô à partir de 1400, quand Hô Quy Ly installa son fils sur le trône en le mariant à une princesse Tran, jusqu'en 1407. Outre ces réformes, la dynastie Hô construisit des routes et des canaux reliant la citadelle au reste de l'État.

En 1407, l'armée nationale conduite par Hô Quy Ly fut battue par l'armée Ming chinoise, qui occupa dès lors la citadelle. Des troupes insurgées de Lam Son, non loin, la reprirent en 1427 et l'indépendance fut reconquise par la dynastie Lê, qui rétablit ensuite sa capitale à Thang Long. Les éléments archéologiques attestent l'occupation continue de la citadelle des Hô, qui devint sans doute un centre politique. Les luttes de pouvoir au sein de la famille royale dans la capitale de Thang Long amenèrent un membre de la famille Lê à utiliser la citadelle des Hô comme base d'attaque de la capitale en 1516. À partir de 1527, la citadelle des Hô et Thang Long ont été occupées par la dynastie Mac. La famille Lê entra en opposition à partir de 1533 sous Lê Trung Hung et reprit la citadelle des Hô en 1543. La citadelle devint alors un important siège militaire de la dynastie Lê Trung Hung pendant les cinquante ans qui suivirent, jusqu'en 1593, tandis que la dynastie Mac s'installait à Thang Long. La citadelle des Hô s'épanouit, devenant le centre politique et culturel des Lê Trung Hung. En 1591, les familles Lê et Trinh vainquirent la dynastie Mac et reprirent la citadelle de Thang Long. La citadelle des Hô fut alors plus ou moins abandonnée. D'après une description de la fin du XVIII^e siècle, la citadelle existait toujours, même si de nombreux espaces étaient inoccupés.

Au début du XX^e siècle, la citadelle des Hô suscitait énormément d'intérêt chez les historiens de la période dynastique Nguyen. La dynastie Nguyen lançait sa propre version du confucianisme et construisait une nouvelle capitale à Huê, d'après des principes géomantiques similaires à ceux de la citadelle des Hô.

La citadelle intérieure et ses douves ont été classées site monumental national en 1962. Des fouilles ont été entreprises en 2004 et en 2008 dans la citadelle intérieure et à l'autel Nam Giao. Ce dernier est protégé en tant que patrimoine national depuis 2007. Le comité de gestion de la citadelle des Hô a été mis sur pied en 2007 pour renforcer la gestion, la protection et la promotion des sites proposés pour inscription. Le comité de gestion finalise actuellement le dossier de proposition d'inscription du rempart extérieur La Thanh au patrimoine national, afin de l'ajouter à l'ensemble de la citadelle de la dynastie Hô.

3 Valeur universelle exceptionnelle, intégrité et authenticité

Analyse comparative

L'État partie a comparé la citadelle des Hô à d'autres cités royales apparues antérieurement et ultérieurement au

Vietnam, en Chine et en Extrême-Orient, notant que, dans cette région géoculturelle, ils reflètent une conception du pouvoir royal fondée sur l'adoption de la philosophie confucéenne dans une culture majoritairement bouddhiste. Les principales caractéristiques sur lesquelles repose cette comparaison :

- Le plan de la citadelle et sa relation au paysage global ;
- L'utilisation du *feng shui* et de la géomancie pour définir le plan ;
- L'utilisation de la capitale (citadelle, ville et autel Nam Giao) pour illustrer une conception rehaussée du pouvoir royal basée sur l'adoption du confucianisme au sein de la culture majoritairement bouddhiste ;
- Le recours à une maçonnerie massive et bien exécutée pour les défenses de la citadelle ;
- Le degré de pérennité des témoignages.

Les principaux points de comparaison au Vietnam sont Thang Long (1010-1802), la citadelle de Hanoi inscrite cette année (2010) sur la Liste du patrimoine mondial et la Citadelle de Huê (1802-1945), inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 1993. Thang Long, en tant que centre administratif et cérémoniel du pouvoir impérial au Vietnam durant les quatre siècles précédant le règne de Hô Quy Ly, était le modèle essentiel de la citadelle des Hô telle que décrite ci-avant. Le bien de Thang Long inscrit, cependant, ne possède plus à ce jour ses caractéristiques principales. L'ancien autel Nam Giao, à environ 2 km au sud-est de Thang Long, est intégré au Hanoi moderne, son site ne fait pas partie du bien proposé pour inscription, et il ne reste plus qu'une porte et un petit tronçon des remparts de la citadelle. La citadelle de Huê, dont la citadelle des Hô a à son tour été le modèle, a été inscrite comme l'« ensemble de monuments de Huê », mais le bien proposé pour inscription n'inclut pas tous les éléments géomantiques associés aux monuments. Sa citadelle avait trois remparts, dont un intérieur enfermant les palais royaux et un extérieur sur un modèle défensif inspiré de Vauban. Le type particulier de construction en pierre des remparts de la citadelle des Hô la distingue de Thang Long et de Huê, et il représente une phase définie du développement de l'urbanisme vietnamien qui relie les deux. En outre, le paysage dans lequel s'inscrit la citadelle des Hô, avec ses beaux panoramas, abrite encore les vestiges de la ville plus vaste dans l'enceinte du rempart extérieur et, associé aux caractéristiques géomantiques, est préservé sous une forme aisément lisible aujourd'hui, contrairement aux cadres de Thang Long et de Huê.

Des comparaisons sont faites avec des cités royales chinoises antérieures, dont Chang An (Xian), Shanxi et Bianliang, Kaifeng, le modèle le plus immédiat de la citadelle des Hô étant probablement Nanjing, la première capitale de la dynastie Ming à partir de 1368, qui recevait de fréquentes visites d'envoyés vietnamiens. Son plan suivait les principes *feng shui* dans une région montagneuse proche de voies navigables. Mais la citadelle abritait un palais fortifié intérieur, avec des autels aux dieux de la terre et du grain et le temple des ancêtres à l'extérieur de l'entrée sud du palais, de part et d'autre de

la voie impériale menant au sud au-delà des murailles de la citadelle. L'ensemble était ceint d'un long rempart extérieur reliant les collines des alentours de la même façon que le rempart extérieur La Thanh à la citadelle des Hô. Il est suggéré que la construction en maçonnerie étonnamment solide des remparts de la citadelle des Hô est probablement l'explication de l'absence de remparts intérieurs autour de la zone du palais, qui distingue la citadelle des Hô.

La Cité interdite de Beijing (1406-1420) inscrite sur la Liste du patrimoine mondial (1987, critères (i), (ii), (iii) et (iv)) a été construite quelques années après la citadelle des Hô par l'empereur Yongle de la dynastie Ming, en faisant appel à des artisans et à des ingénieurs vietnamiens. Il est noté que les remparts de la ville se rétrécissent vers le haut comme ceux de la citadelle des Hô, mais que la construction est en pisé, revêtue de trois couches de briques de mortier, à l'encontre de l'immense maçonnerie de la citadelle des Hô. L'autel dédié au Ciel (le Temple du Ciel) peut aussi être comparé à l'autel Nam Giao de la citadelle des Hô. Il est érigé sur un monticule artificiel au sud de la Cité interdite, mais il diffère dans sa disposition et sa conception.

La comparaison est aussi faite avec les citadelles royales coréennes, notamment Shilla Wangeong dans les zones historiques de Gyeongju (2000, critères (ii) et (iii)) des VIIe-Xe siècles, aujourd'hui un site archéologique qui semble s'inspirer pour certains éléments de la capitale chinoise de Chang An ; l'ensemble du palais de Changdeokgung (1997, critères (ii), (iii) et (iv)), commencé en 1405 par le premier empereur de la dynastie Joseon, qui présente une maçonnerie similaire à celle de la citadelle des Hô mais qui est un ensemble palatial dans un jardin plutôt qu'une citadelle ; et Kaesong, en République démocratique populaire de Corée. Kaesong était la capitale de la dynastie de Koryo (IXe-XIVe siècles), qui établit le premier État unifié de la péninsule coréenne. Le rempart extérieur a été construit en 1009-1029 ; il encercle toute la ville, épousant la topographie de la vallée et des crêtes alentour – de façon similaire au rempart extérieur La Thanh de la citadelle des Hô. Il est fait pour partie de pierre et pour partie de terre et d'argile. Mais là s'arrête la ressemblance. Le Fort intérieur a été construit en pierre en 1391-1393 suivant un plan en demi-lune, avec une porte fortifiée.

Le bien a également été comparé à Angkor Thom (1181-1215) et au légèrement plus récent Angkor Vat au Cambodge (1992, critères (i), (ii), (iii) et (iv)). Bien que bâtis à l'aide d'une technique de maçonnerie similaire, ces cités fortifiées/temples sont assez différents en termes d'architecture et de disposition. Comme le souligne le dossier de proposition d'inscription, Angkor Thom était la ville d'un souverain bouddhiste, et la résidence de la divinité dans un temple central, alors que selon la disposition néo-confucéenne, le lieu de communication avec la divinité, l'autel Nam Giao à l'extérieur de la citadelle intérieure, est aligné sur un axe sud-est (mais toujours à l'intérieur de l'enceinte du rempart extérieur). Angkor Vat est un temple hindou, orienté d'est en ouest,

avec une fonction religieuse et une disposition très différentes.

Le dossier de proposition d'inscription examine aussi Vat Phou et les anciens établissements associés du paysage culturel de Champassak (2001, critères (iii), (iv) et (vi)), ensemble des XIe-XIIIe siècles au Laos disposé sur un axe est-ouest de la rive du fleuve jusqu'au sommet de la montagne, avec un schéma géométrique de temples, de sanctuaires et d'ouvrages hydrauliques s'étendant sur une dizaine de kilomètres. Le plan exprime la pratique hindoue du culte royal, qui, est-il noté, incluait souvent une cérémonie Devaraja sur la montagne sacrée. Il y a des similitudes avec la citadelle des Hô dans l'utilisation de lourdes pierres pour la construction.

L'État partie conclut que la citadelle de la dynastie Hô partage de nombreux traits communs avec d'autres cités impériales au Vietnam et en Extrême-Orient dans le choix géomantique de l'emplacement et de l'utilisation du paysage naturel pour définir le plan en accord avec les principes néo-confucéens. À ce titre, elle s'inspire de la Chine et diffère de la philosophie à caractère hindouiste adoptée par les Khmers ailleurs en Asie du Sud-Est. Il soutient que la citadelle des Hô témoigne d'une approche spécifiquement vietnamienne de la manifestation du pouvoir royal, qui fut plus tard copiée à Huê. La grande différence avec les Chinois, comme le suggère le dossier de proposition d'inscription, réside dans une approche plus souple, démontrée par le choix de l'axe nord-ouest au sud-est, qui suit la topographie existante, et l'exploitation des ressources locales en pierre pour la construction. Contrairement à de nombreux autres sites de citadelles royales en Chine, en Extrême-Orient et au Vietnam, la citadelle des Hô et ses environs n'ont pas été recouverts par des développements ultérieurs et l'utilisation d'une maçonnerie solide a conduit à un meilleur degré de préservation.

L'ICOMOS considère qu'il y a un facteur essentiel qui distingue la citadelle des Hô : elle peut aisément se « lire » dans le paysage et conserve de nombreux éléments qui, associés à l'autel Nam Giao dans le paysage alentour, manifestent la valeur d'une cité néo-confucéenne de la fin du XIVe siècle. La centralisation néo-confucéenne de l'État et son renforcement étaient une condition préalable pour créer la force de travail extrêmement organisée et disciplinée nécessaire pour construire une citadelle d'énormes blocs de pierre en un aussi bref laps de temps, ainsi que pour construire des canaux pour relier la zone de la citadelle à la mer. L'utilisation des grands blocs de pierre était une réponse à l'invention de la poudre à canon en Chine. Le déplacement de l'axe principal par rapport à l'alignement chinois normal, nord-sud, semble avoir commencé avec la citadelle des Hô. Selon Louis Bézacier, de l'École française d'Extrême-Orient, ce déplacement d'alignement n'est pas survenu dans la citadelle de Co Loa, plus ancienne, mais plus tard avec la citadelle des Hô. L'analyse comparative montre que la conception des remparts de la citadelle, s'effilant vers le sommet sur l'extérieur à partir d'une base très épaisse, ce qui donne

une face intérieure oblique, a influencé la conception des remparts de la Cité interdite à Beijing, bien qu'il ne s'agisse pas d'une construction en pierre. Aucun rapprochement n'a été proposé entre l'utilisation de remparts en pierre de la citadelle des Hô et celle d'Angkor Vat. L'influence de la conception de la citadelle sur d'autres citadelles de la région pourrait être explorée plus avant.

L'analyse comparative n'a pas été utilisée pour démontrer si le bien proposé pour inscription témoigne ou non d'un échange d'influences considérable.

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative pourrait être approfondie afin d'explorer plus avant l'influence de la conception de la citadelle sur d'autres citadelles de la région.

Justification de la valeur universelle exceptionnelle

Le bien proposé pour inscription est considéré par l'État partie comme ayant une valeur universelle exceptionnelle en tant que bien culturel pour les raisons suivantes :

- C'est un symbole du pouvoir royal à la fin du XIVe siècle et au début du XVe siècle, témoignant d'importants échanges dans le confucianisme sino-vietnamien.
- Il représente un nouveau développement dans la technique architecturale et l'urbanisme dans le contexte de l'Extrême-Orient et de l'Asie du Sud-Est.
- Il représente un exemple d'une période brève mais capitale du néoconfucianisme au Vietnam, combinée aux compétences administratives et logistiques exceptionnelles d'un homme.
- Il apporte un témoignage exceptionnel sur une période cruciale dans l'histoire du Vietnam et de l'Asie du Sud-Est, à l'époque où les concepts traditionnels de la royauté et des valeurs bouddhistes cédaient le pas à de nouvelles tendances de la technologie, du commerce et de l'administration centralisée.

L'ICOMOS considère que cette justification n'est qu'en partie appropriée. La citadelle de la dynastie Hô représente l'épanouissement du néoconfucianisme au Vietnam à une époque où il se diffusait dans tout l'Extrême-Orient pour devenir une influence philosophique majeure sur le gouvernement de la région. La disposition géomantique de la cité, illustrant le concept de ville néo-confucéenne, se perçoit aisément aujourd'hui dans le paysage. Grâce à son état de préservation, le bien peut illustrer la forme d'une cité impériale d'Extrême-Orient. Mais l'influence de la cité en tant que nouveau développement dans la technique architecturale et l'urbanisme pourrait être explorée plus avant.

Intégrité et authenticité

Intégrité

L'État partie déclare que l'intégrité du bien est garantie par les zones proposées pour inscription des trois principaux composants qui représentent les caractéristiques de la citadelle de la dynastie Hô : la citadelle intérieure, l'autel Nam Giao et une partie du rempart extérieur La Thanh. Ces éléments reflètent la présence d'une citadelle restée quasiment intacte, avec des remparts de pierre massifs au sein d'un cadre paysager aisément reconnaissable. De même, les fouilles ont révélé de riches vestiges archéologiques souterrains, sous les cultures de riz et autres cultures actuelles, dans les délimitations proposées pour inscription des trois composants. L'absence de développement et l'état de préservation du bien signifient qu'il n'y a pas d'effets défavorables affectant sa valeur culturelle.

L'ICOMOS considère que les trois composants manifestent les plus importantes valeurs urbanistiques du bien, comme allégué. Toutefois, l'ICOMOS note que la Voie impériale depuis la porte Sud de la citadelle impériale jusqu'à la colline de Don Son et l'autel Nam Giao, qui existe toujours sous la route actuelle, n'est pas incluse dans les délimitations du bien. L'État partie a répondu à la demande d'éclaircissement de l'ICOMOS sur ce point en expliquant que, alors que les fouilles à la porte Sud de la citadelle intérieure ont exposé une partie de la route pavée, témoignant de son existence à 0,5 m-0,6 m sous la surface actuelle, la route qui s'étend sur 2 km jusqu'au mont Don Son n'a pas été fouillée complètement, sa compréhension est donc actuellement incomplète et insuffisante. Un tronçon de 160 mètres près de la porte Sud se trouve dans les délimitations du bien de la citadelle intérieure et le reste est considéré comme bien protégé sous la route existante. Dans sa réponse, l'État partie a déclaré qu'il envisagerait d'inclure la section restante de la route en tant qu'extension de la zone proposée pour inscription une fois que des fouilles archéologiques auraient été menées et des mesures de protection préparées.

L'ICOMOS note aussi que le dossier de proposition d'inscription indique que la zone tampon proposée pour inscription inclut tous les éléments culturels qui faisaient partie d'une grande cité impériale fin XIVe-début XVe siècle : des monuments religieux, des villages traditionnels, des maisons communales, d'anciennes routes, des marchés, des pontons et des points de vue panoramiques. Des détails sont donnés à l'Annexe III dans le dossier de proposition d'inscription. Les temples et autres structures ont été réparés et reconstruits plusieurs fois, mais leurs liens avec les comptes-rendus historiques sont attestés, car ils ont conservé leurs noms. Par exemple, une carte partielle incluse dans le dossier de proposition d'inscription (ill. 67, p.74) indique le ponton royal (Bên Ngu) et le ponton en pierre (Bên Da) sur le fleuve Ma, préservés dans leurs toponymes actuels. Par conséquent, sur la base des *Orientations* paragraphe 100, l'ICOMOS considère que la totalité des

zones et des attributs qui sont une expression matérielle directe de la valeur culturelle du bien n'est pas incluse dans les délimitations du bien proposé pour inscription.

La réponse de l'État partie à la demande de clarification de l'ICOMOS s'étendait sur la signification du temple Tran Khat Chan et d'autres lieux compris dans la ville du XIVe siècle (c'est-à-dire dans l'enceinte extérieure La Thanh) par rapport à la dynastie Hô, mais n'indiquait pas pourquoi ils n'étaient pas inclus dans les délimitations du bien proposé pour inscription. La réponse s'étendait aussi sur les découvertes archéologiques associées à la culture Dong Son à l'intérieur ou proches de la zone tampon de la citadelle et sur les recherches entreprises à ce jour sur les sources historiques couvrant l'occupation pré- et post-dynastie Hô de la zone, y compris l'emplacement de la tombe de Hô Quy Ly (dont on pense actuellement qu'elle se trouve près de Nanjing). Les informations complémentaires renforcent l'avis de l'ICOMOS, selon lequel toute la zone dans l'enceinte du rempart extérieur La Thanh devrait faire partie du bien proposé pour inscription.

Authenticité

L'État partie déclare que les conditions d'authenticité sont remplies du point de vue de l'emplacement géoculturel et du cadre paysager du bien, qui sont quasiment inchangés ; la disposition et la conception architecturale ainsi que les matériaux des remparts de la citadelle intérieure, les quatre portes, les sections des douves, la section du rempart extérieur La Thanh et les vestiges archéologiques de l'autel Nam Giao sont en bon état et continuent d'indiquer leur utilisation et leur fonction ; enfin, l'authenticité du bien est garantie par diverses sources d'information, notamment des documents historiques et des vestiges archéologiques.

L'ICOMOS considère que la citadelle intérieure et les quatre portes sont bien préservées. Certaines pierres au-dessus des arches des portes Est et Ouest ont été retirées jadis, mais la structure globale est de nature à communiquer la signification de la structure. Les fouilles archéologiques actuelles de la section proposée pour inscription du rempart extérieur La Thanh indiquent qu'elle a été construite à la période de la dynastie Hô. Les fouilles de l'autel Nam Giao révèlent une structure bien conservée contemporaine de la dynastie Hô.

L'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité et d'authenticité n'ont été remplies qu'en partie, du fait de la question des délimitations.

Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères culturels (ii), (iii) et (iv).

Critère (ii) : témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts

monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que le bien proposé pour inscription témoigne d'un échange d'influences considérable marqué par l'influence du confucianisme chinois pour un symbole du pouvoir régalié centralisé à la fin du XIVe et au début XVe siècle. Il représente de nouveaux développements dans le style architectural, en ce qui concerne la technologie et l'urbanisme, dans un contexte qui est celui de l'Extrême-Orient et de l'Asie du Sud-Est, utilise pleinement l'environnement naturel et a intégré des éléments distinctement vietnamiens, extrême-orientaux et d'Asie du Sud-Est dans ses monuments et son paysage.

L'ICOMOS considère que cette justification est exagérée, dans la mesure où le bien proposé pour inscription représente une réaffirmation et une adaptation des principes d'urbanisme géomantiques préexistants, déjà connus à travers des villes chinoises ou d'inspiration chinoise plus anciennes, telles que Thang Long and Nanjing, plutôt que de nouveaux développements en tant que tel. Le bien se distingue par l'utilisation de la technologie de la maçonnerie en pierre et le changement d'alignement, mais l'échange d'influences n'a pas été démontré. La disposition et l'orientation de la ville étaient apparemment importantes pour établir le modèle vietnamien développé plus tard à Huê, mais l'influence que la technologie architecturale de la citadelle des Hô a exercée sur les autres citadelles dans la région n'a pas été pleinement explorée.

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié à ce stade.

Critère (iii) : apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ;

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que le bien proposé pour inscription démontre et illustre la détermination à poursuivre les programmes de réformes pour construire un État de plus en plus puissant et créer de nouvelles identités culturelles fondées sur les valeurs traditionnelles en termes d'art, d'architecture et d'urbanisme. Il apporte donc un témoignage exceptionnel sur une époque de renforcement des valeurs traditionnelles et de promotion de nouveaux mouvements idéologiques en Extrême-Orient et en Asie du Sud-Est.

L'ICOMOS considère que cette déclaration n'est pas applicable au critère. Le bien ne s'en trouve pas justifié par rapport à une tradition culturelle ou à une civilisation. Il pourrait l'être en termes de témoignage de la tradition culturelle néo-confucéenne, mais cet aspect est mieux couvert par le critère (iv) ci-après.

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié.

Critère (iv) : offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que le bien proposé pour inscription illustre de manière exceptionnelle un type de construction architecturale de cité impériale d'Asie du Sud-Est dans un style nouveau, avec de grandes réussites en termes d'ingénierie et dans son utilisation de pierres façonnées avec la science et dans les conditions technologiques du Vietnam, de l'Extrême-Orient et de l'Asie du Sud-Est de la fin XIVe et du XVe siècle.

L'ICOMOS considère que la justification n'est pas bien formulée. La citadelle des Hô est un exemple exceptionnel d'un ensemble architectural dans un cadre paysager qui illustre l'épanouissement du néoconfucianisme dans le Vietnam de la fin du XIVe siècle, à une époque où il se diffusait dans tout l'Extrême-Orient pour devenir une influence philosophique majeure sur le gouvernement de la région. L'utilisation de grands blocs de pierre témoigne du pouvoir d'organisation de l'État néo-confucéen, et le déplacement de l'axe principal distingue la disposition de la citadelle de la norme chinoise.

L'ICOMOS considère que ce critère pourrait être justifié si les délimitations du bien sont étendues afin d'inclure tous les attributs porteurs de la valeur universelle exceptionnelle du bien.

En conclusion, l'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription pourrait répondre au critère (iv) et remplir les conditions d'authenticité et d'intégrité en partie, et que la valeur universelle exceptionnelle pourrait être démontrée, si les délimitations du bien étaient étendues afin d'inclure tous les éléments du cadre paysager qui illustrent l'épanouissement du néoconfucianisme dans le Vietnam de la fin du XIVe siècle. Des travaux complémentaires sur l'histoire et le développement du tracé de la ville et de la technologie architecturale, ainsi que sur son influence sur d'autres citadelles de la région par une analyse comparative plus approfondie pourraient permettre la justification du critère (ii).

4 Facteurs affectant le bien

Pressions dues au développement

Le nombre total d'habitants dans la zone du bien et la zone tampon en 2009 était de 54 405, répartis sur 10 communes, avec une croissance démographique moyenne de 2,27 %. Le bien a pâti de la croissance naturelle de la population, conduisant à une augmentation des installations à proximité des remparts de la citadelle. Des petites boutiques et des restaurants ont ouvert leurs portes à côté de la citadelle intérieure. La construction de

résidences particulières a rétréci les douves. Les activités agricoles ont endommagé les vestiges archéologiques dans l'enceinte des remparts. La population locale a réutilisé des pavés de pierre prélevés sur les routes et voies à l'intérieur des remparts, ainsi que des briques d'anciennes structures, pour leurs propres maisons, et a collecté d'autres objets sur le site au fil des ans. Des ouvertures ont été pratiquées dans les remparts de la citadelle intérieure afin de permettre un accès plus facile aux champs et aux jardins à l'intérieur. Les douves ont été largement comblées et nivelées pour permettre la culture du riz. Les remblais extérieurs sont vulnérables au développement agricole, notamment à la construction de routes pour le transport et de digues.

L'État partie s'attaque à ces problèmes en réinstallant les maisons particulières à l'extérieur des biens proposés pour inscription, en prêtant attention à l'urbanisme civil, notamment par l'application des réglementations de détournement du trafic sur l'autoroute n° 217 qui traverse la citadelle vers la nouvelle route de contournement, le transfert d'activités productives, pour éviter d'accroître la détérioration et la transformation de l'environnement et du paysage, ainsi que la réglementation de la construction civile et des moyens d'existence de la population, de façon à limiter les impacts du développement sur la préservation du bien.

Les montagnes de calcaire sont toujours exploitées à des fins de construction civile. L'État partie note qu'il est nécessaire de contrôler et d'interdire cette exploitation afin de protéger le paysage naturel et culturel du bien.

L'ICOMOS note qu'une partie de chaque village à l'extérieur des portes Est, Ouest et Sud est incluse dans les délimitations de la citadelle intérieure. Les autorités envisagent le transfert des gens vivant dans ces secteurs à l'intérieur des délimitations du bien. L'ICOMOS considère que les villages actuels et le paysage sont en harmonie avec le bien proposé pour inscription et qu'il n'est pas nécessaire de déplacer les gens tant que l'activité agricole se poursuit. Les maisons ayant été construites à côté de la citadelle intérieure, qui rétrécissent les douves, ont été déplacées début 2010. Les boutiques et les restaurants ne jouxtent pas la citadelle elle-même mais la route qui conduisait à la porte Sud depuis l'extérieur de la citadelle.

L'ICOMOS note que les habitants ont de bonnes relations avec les autorités locales et coopèrent avec elles, et que leur implication dans la protection et la gestion du bien devrait être encouragée.

Contraintes dues au tourisme

Les infrastructures touristiques pour la zone sont limitées et la plupart des touristes séjournent pour la nuit dans la ville de Thanh Hoa. Les visiteurs étaient 19 000 en 2008 et 20 000 en 2009. Une augmentation de leur nombre est prévue et le district de Vinh Lôc élabore un plan complet pour le site. La ville de Vinh Lôc, qui est à environ 1 km au sud-est de la citadelle et enjambe la Voie impériale,

compte quatre maisons d'hôtes et plus de dix restaurants. Actuellement, il existe des installations touristiques sommaires à la porte Sud de la citadelle intérieure.

Contraintes liées à l'environnement

Le district de Vinh Lôc se trouve dans une zone tropicale de moussons, avec une fourchette de températures allant de 2 °C à 41,5 °C, une saison des pluies qui peut durer jusqu'à six mois avec des précipitations annuelles de 1 500 mm-1 700 mm. La zone est aussi en proie à des vents secs et chauds du sud-ouest et à de longues périodes de sécheresse. Les changements passés dans le cours des fleuves ont balayé les monticules et des parties du remblai extérieur. La crue du fleuve Buoi est une menace possible pour la section la plus intacte du remblai extérieur le long de l'axe nord-est du site. Les vestiges des remparts en pierre de la citadelle sont susceptibles d'être endommagés par une croissance excessive de la végétation et un manque de drainage autour des fondations. Ce dernier facteur a provoqué l'instabilité de l'angle sud-ouest.

Le site de Nam Giao est exposé au risque d'effondrement, à cause de glissements de terrain provoqués par les pluies et par les crues.

En raison de l'absence de système d'égouts et d'évacuation des eaux usées, les gens qui vivent près de la citadelle intérieure déversent leurs eaux usées dans la zone des douves.

L'ICOMOS considère qu'une stratégie de prévention des inondations s'impose.

L'ICOMOS considère aussi que la gestion des déchets solides et liquides requiert une attention particulière.

Catastrophes naturelles

Aucun tremblement de terre n'a été enregistré dans la zone sur les 600 dernières années. Des orages à l'origine d'inondations et des dégâts dus à la foudre sont mentionnés dans les archives historiques. Un plan de prévention et de réaction aux incendies sera élaboré dans le cadre de la gestion future du bien.

L'ICOMOS considère qu'une stratégie est nécessaire pour faire face aux glissements de terrains qui pourraient survenir sur le site de l'autel Nam Giao en cas d'orages et de fortes pluies.

Impact du changement climatique

Les impacts les plus probables du changement climatique pour le nord du Vietnam sont la hausse des températures et de la fréquence des orages tropicaux, provoquant des pluies et des inondations accrues.

L'ICOMOS recommande que le plan de gestion des risques naturels aborde les précautions à prendre contre l'érosion et l'effondrement des parties vulnérables du bien.

L'ICOMOS considère que les principales menaces pesant sur le bien sont les orages provoquant des glissements de terrain sur le site de l'autel Nam Giao, les inondations affectant le rempart extérieur La Thanh, la croissance incontrôlée de la végétation et la gestion des déchets inexistante dans la citadelle intérieure. Le développement urbain dans la ville de Vinh Lôm pourrait menacer l'important axe visuel entre la citadelle intérieure et le mont Don Son avec l'autel Nam Giao si les limitations de hauteur ne sont pas soigneusement contrôlées.

5 Protection, conservation et gestion

Délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon

Les délimitations des trois zones proposées pour inscription sont appropriées pour protéger ces éléments. Cependant, la Voie impériale entre la porte Sud de la Citadelle et le mont Don Son et l'autel Nam Gio, qui existe toujours en partie sous la route actuelle traversant la ville de Vinh Lôm, ne fait pas partie du bien proposé pour inscription. En outre, le dossier de proposition d'inscription affirme que la zone tampon inclut tous les éléments culturels qui faisaient partie d'une grande cité impériale de la fin XIVe-début XVe siècle, notamment des monuments religieux, des villages traditionnels, des maisons communales, d'anciennes routes, des marchés, des pontons, des carrières, etc. En tant qu'éléments intégralement reliés à la citadelle de la dynastie Hô, ce sont des attributs portant la valeur universelle exceptionnelle du bien.

L'ICOMOS considère aussi que les délimitations du bien proposé pour inscription ne sont pas appropriées. Elles devraient inclure tous ces attributs. Idéalement, les délimitations du bien proposé pour inscription devraient suivre et inclure la ligne du rempart extérieur La Thanh, telle qu'on la voit sur le plan III. 41, p.49 du dossier de proposition d'inscription, et la zone tampon devrait être élargie en conséquence.

En conclusion, l'ICOMOS considère que les délimitations du bien proposé pour inscription et de sa zone tampon ne sont pas appropriées.

Droit de propriété

Le bien est propriété de l'État.

Protection

Protection juridique

La citadelle intérieure et l'autel Nam Giao sont classés patrimoine national depuis 1962 par décision du ministère de la Culture de la République démocratique du Vietnam et protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel du 29/06/2001, ratifiée par l'Assemblée nationale de la République socialiste du Vietnam. La section du rempart

extérieur La Thanh proposée pour inscription est en voie d'obtenir une protection similaire.

L'ICOMOS considère que le processus de protection de la section du rempart extérieur La Thanh en tant que patrimoine national devrait être finalisé dans les plus brefs délais.

D'autres décisions concernent le plan directeur pour préserver et promouvoir le patrimoine culturel et naturel jusqu'en 2020, la réglementation et la revitalisation du patrimoine culturel et naturel, et l'établissement du comité de gestion de la citadelle de la dynastie Hô.

Le bien est spécifiquement protégé par la Réglementation sur la gestion, la protection et la promotion des valeurs du patrimoine de la citadelle impériale de la dynastie Hô et des reliques avoisinantes.

Pour la citadelle intérieure, la réglementation promulguée par la décision 2298/QĐ-UBND le 2 août 2007, article 4, para. 1 et 2, « *interdit strictement à tout individu ou à toute agence d'empiéter sur la structure et le paysage de la zone à l'intérieur de la citadelle, par exemple en nivelant le terrain, en construisant des bassins ou en pratiquant l'extraction minière* ». La zone comprise dans la citadelle intérieure doit être « *utilisée uniquement pour une production agricole à court terme. Le labourage ne doit pas excéder 0,3 m de profondeur pour protéger le sol* ».

Pour l'autel Nam Giao, la réglementation promulguée par la décision 11/2007/QĐ-BVHTTDL le 18 octobre 2007 (Annexe I), article 6, para. 2, interdit strictement « *d'enterrer, de déverser des déchets industriels et agricoles, de construire des structures agricoles, de creuser des bassins, des puits, de construire des routes, de faire paître des troupeaux ou de planter des arbres à longue durée de vie non réglementés et préjudiciables au sol, à l'équilibre et au paysage du patrimoine* ». Elle interdit strictement « *aux particuliers et aux agences de creuser à la recherche d'artefacts ou de ressources minérales sans permission* ».

Pour le rempart extérieur de La Thanh, la réglementation interdit « *le nivellement du sol susceptible d'empiéter sur la structure et les éléments authentiques. Interdiction de mobiliser le sol pour construire des maisons, des cimetières, creuser des bassins, des puits. Interdiction d'utiliser la zone de La Thanh pour une production agricole, pour déverser des déchets, stocker des conservateurs agricoles ou des matériaux industriels* » (article 6, para. 1).

La zone tampon, comprenant les montagnes et leurs panoramas, les grottes et les lacs, est protégée par la Loi sur la protection environnementale de la République socialiste du Vietnam, de 2005, numéro 52/2005/QH11, chapitre 4, article 31, et la Loi sur les minéraux, article 14, qui permet au gouvernement d'annoncer des zones où l'extraction minière est interdite. L'exploitation de carrières a été spécifiquement stoppée dans trois zones de la zone tampon par les décisions numéro 3045/QĐ-

UBND, 3046/QD-UBND et 3047/QD-UBND en date du 27 août 2010. Les fleuves et digues associés au bien, dont les vestiges du rempart extérieur La Thanh, sont protégés par l'Ordonnance sur les digues, chapitre III, article 11.

Dans la zone tampon, toute la terre, y compris les zones protégées par la Loi sur le patrimoine culturel, est gérée par le gouvernement local selon les dispositions de la Loi sur les terres de la République socialiste du Vietnam. Le plan de gestion a établi des limites pour les zones protégées couvrant les trois composants du bien proposé pour inscription.

Efficacité des mesures de protection

L'ICOMOS considère que le régime de protection légale n'est pas encore satisfaisant par rapport aux composants du bien proposé pour inscription, le rempart extérieur La Thanh n'étant pas encore classé patrimoine national. Le plan de gestion couvre le futur développement à l'intérieur de la zone tampon proposée en établissant diverses zones (en sus de la « Zone strictement protégée » couvrant les composants proposés pour inscription), avec des principes pour chaque zone. Toutefois, on ne sait pas très bien comment ces principes seront appliqués sous le régime de protection décrit ci-avant dans l'avenir immédiat. L'ICOMOS recommande que la réglementation du futur développement soit considérée comme une priorité.

En conclusion, l'ICOMOS considère que la protection légale sera appropriée quand le rempart extérieur La Thanh sera classé patrimoine national et demande un renforcement pour réguler le développement dans la future zone tampon proposée.

Conservation

Inventaires, archives, recherche

Le comité de gestion a collaboré avec les instances nationales et internationales pour entreprendre des travaux de recherche et de conservation. En 2004, la zone de la Nền Vua (Fondation du roi) au sein de la citadelle intérieure a fait l'objet de fouilles menées par l'université japonaise Showa et l'université des sciences sociales et des humanités de Hanoi. La zone de la porte Sud a fait l'objet de fouilles conduites par l'Institut vietnamien d'archéologie en 2008. Le site de Nam Giao a fait l'objet de fouilles en 2004-2008 et un second programme se déroule en 2009-2011.

Les remparts de la citadelle intérieure ont été consignés en détail par des dessins et des photographies, et le site a été sondé à la recherche d'artefacts pertinents.

Les artefacts conservés chez les particuliers sont inventoriés.

Un programme d'études coopératif est organisé entre l'université Showa du Japon, l'Institut japonais de

conservation du patrimoine culturel et naturel et le Centre de recherche et d'échanges culturels du Vietnam (désormais Institut des études vietnamiennes et des sciences du développement).

L'ICOMOS note que le rempart extérieur La Thanh fait actuellement l'objet de fouilles (2010). L'ICOMOS note aussi que des discussions sont en cours à propos de la mise au jour d'une section de la Voie impériale reliant la porte Sud au mont Don Son, qui existe toujours sous la route existante traversant Vinh Lôc. Il est possible qu'une section puisse être mise au jour et conservée en vue de sa présentation aux visiteurs. Cependant, l'ICOMOS considère qu'il est plus important de protéger la ligne de la Voie impériale et d'assurer l'absence d'intrusions visuelles entre la porte Sud et le Don Son.

L'ICOMOS considère en outre qu'un programme d'investigation archéologique stratégique est nécessaire, visant à la compréhension des problèmes de drainage dans la citadelle intérieure et des éléments incarnant la valeur universelle exceptionnelle du bien, ainsi qu'une étude et une documentation systématiques des temples, grottes, villages et autres lieux tels que le ponton royal, le ponton en pierre et les tombes impériales avec le folklore associé, au sein de la zone proposée pour inscription et en rapport avec la dynastie Hô. Ceux-ci incarnent aussi la valeur universelle exceptionnelle de la citadelle des Hô.

État actuel de conservation

Citadelle intérieure

Les remparts en pierre et les quatre portes en pierre sont globalement en bon état. Les structures qui étaient auparavant situées au-dessus des quatre portes ont disparu, mais l'emplacement des colonnes et des balustres est marqué par des trous dans les pierres de taille du sommet. Les murs en aile des portes ont disparu et il ne reste que des traces des escaliers. Il y a eu des dégâts dans certaines zones, dus à des problèmes de drainage et à l'utilisation de sections effondrées des voies d'accès par la population locale. Les angles sud-est et nord-ouest des remparts sont perdus.

Il ne reste aucune structure debout à l'intérieur des remparts, mais les bâtiments sont marqués par des monticules plus élevés dans les rizières des deux côtés de l'axe central du nord-ouest au sud-est. Les structures sous-jacentes ont été perturbées par les systèmes d'irrigation, la répartition en champs et en jardins et le nivellement pour la culture. Il y a plusieurs grands lacs et bassins. Les deux principaux carrefours sont encore décelables.

Rempart extérieur La Thanh

La ligne du rempart extérieur/remblai La Thanh a été retracée grâce aux archives historiques, mais de nombreuses sections n'existent plus aujourd'hui, peut-être dans une large mesure suite aux effets du changement des courants fluviaux dans le voisinage des fleuves Ma et Buoï. Le segment le plus intact situé au nord-est, proposé

pour inscription comme l'un des trois composants du bien, présente une base stable en terre et est couvert d'herbes sauvages. Ce segment est éloigné des zones résidentielles et n'a donc pas souffert d'empiétements. Le remblai extérieur se composait d'un rempart en terre reliant les monts, collines et monticules alentour, qui restent largement inchangés.

Nam Giao

Des fouilles ont révélé des plates-formes en pierre et la disposition de l'autel Nam Giao. La zone est menacée par des glissements de terrain résultant de pluies et de crues.

L'ICOMOS note que des recherches sont nécessaires pour comprendre le système de drainage dans et autour de la citadelle intérieure afin de traiter de manière appropriée les problèmes de conservation.

Mesures de conservation mises en place

Dans la citadelle intérieure, les structures qui empiètent sont éliminées et des arbres ont été abattus sur les remparts.

Sur le site de Nam Giao, des mesures de protection provisoires ont été prises pour préserver les vestiges mis au jour. Celles-ci incluent l'abattage des arbres proches, le drainage des zones mises au jour, la clôture du site, le remblayage des excavations et le prélèvement des artefacts pour les entreposer à des fins d'étude.

L'ICOMOS note que le comité de gestion a installé un centre de conservation pour la citadelle des Hô à proximité de la porte Sud. Celui-ci gère le programme de conservation et la documentation du matériel mis au jour, ainsi que la planification des fouilles au sein de la zone proposée pour inscription en coordination avec l'Institut vietnamien d'archéologie.

Entretien

Le plan de gestion inclut l'établissement de programmes d'entretien pour les zones proposées pour inscription et les sites monumentaux encore debout dans la zone tampon.

L'ICOMOS recommande la mise en œuvre d'un régime régulier d'entretien en conjonction avec le programme de suivi.

Efficacité des mesures de conservation

L'ICOMOS note que le mur nord de la citadelle intérieure a subi certains dommages, mais que cela peut être rectifié. Les mesures de conservation entreprises à ce jour ne sont pas très poussées.

En conclusion, l'ICOMOS considère que des recherches appropriées sont en cours mais note qu'il en faut considérablement plus (comme prévu dans le plan de gestion), notamment un programme d'investigation archéologique stratégique ainsi que l'étude et la documentation systématique des temples, grottes,

villages et autres lieux, tels que le ponton royal, le ponton en pierre, les tombes impériales avec le folklore associé, au sein de la zone proposée pour inscription, en rapport avec la dynastie Hô et qui comprennent des attributs de la valeur universelle exceptionnelle de la citadelle des Hô.

Gestion

Structures et processus de gestion, y compris les processus de gestion traditionnels

Le bien est sous la gestion directe des comités populaires des communes concernées pour les divers sites constitutifs du bien, sous l'égide du comité de gestion de la citadelle de la dynastie Hô établi par la décision 2264/QĐ-UBND (30 juillet 2007).

Les terres dans la citadelle intérieure sont attribuées à des fermiers en vue d'une production agricole sous forme de cultures à court terme. Le comité de gestion est responsable de la gestion et de la préservation des aspects techniques de la citadelle intérieure. Les réglementations interdisent la construction, l'extraction minière et le labourage à plus de 0,3 m de profondeur.

Le site de l'autel Nam Giao est sous la responsabilité du comité de gestion pour la gestion, la préservation et l'étude. Les réglementations interdisent l'enfouissement ou le déversement de déchets, la construction, la plantation d'arbres inappropriés et les fouilles sans permis.

Le rempart extérieur La Thanh n'est pas actuellement sous la responsabilité du comité de gestion, mais le comité travaille en étroite collaboration avec les comités populaires des communes concernées pour gérer et protéger les remparts. Les réglementations interdisent le nivellement du sol, la construction, les fouilles, l'agriculture, le déversement de déchets ou le stockage de matériaux agricoles ou industriels. En réponse à la demande de clarification de l'ICOMOS sur ce point, l'État partie a informé que la responsabilité de la gestion de la section proposée pour inscription en tant que composant du bien du patrimoine mondial serait légalement transférée au comité de gestion en 2011.

L'ICOMOS note qu'un accord entre les efforts du gouvernement local et du secteur privé fait défaut.

Cadre de référence : plans et mesures de gestion, y compris la gestion des visiteurs et la présentation

Un plan quinquennal de gestion complet pour le bien a été soumis en novembre 2010. Il a été préparé pour le bien par une procédure impliquant les agences gouvernementales et les administrations communales concernées, ainsi que des consultants techniques, et couvre la gestion des terres, du paysage et des artefacts, le développement socio-économique durable, la préservation et la promotion, les ressources financières, les ressources humaines, le tourisme et le suivi.

Le plan de gestion a pour vocation affirmée de :

- conserver, mettre en valeur et présenter la valeur universelle exceptionnelle du bien à l'échelle locale et internationale ;
- trouver un équilibre entre les besoins de la conservation, de l'accès et de l'intérêt de la communauté locale, notamment en assurant une croissance économique durable grâce au tourisme sur le site et à d'autres activités compatibles avec le site ;
- collaborer avec les communautés locales voisines du bien proposé pour inscription et leur apporter des avantages, attirer des visiteurs dans la zone, développer des opportunités d'éducation et de formation et créer des opportunités de générer des revenus pour la population alimentant l'économie locale et partiellement réinvestis dans l'administration du bien proposé pour inscription.

Les capacités touristiques sont actuellement évaluées pour développer des stratégies afin de répondre aux futures exigences du tourisme de façon appropriée pour le bien du patrimoine. Actuellement, il y a cinq guides touristiques et diverses brochures et livres. Le bien fait partie de la route touristique de Thanh Hoa qui parcourt la plage Sam Son, la citadelle des Hô, Lam Kinh et la rivière Cam Luong. Un plan de gestion touristique est proposé dans le cadre du plan de gestion.

Le plan de gestion divise le bien et sa zone tampon en cinq zones, chacune avec ses propres principes :

- 1 strictement protégés (les trois composants proposés pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial) ;
- 2 le village historique et les monuments protégés (les trois villages aux portes Est, Ouest et Sud de la citadelle intérieure, et les monuments individuels disséminés dans toute la zone tampon proposée qui sont protégés au niveau national, provincial ou local) ;
- 3 le paysage montagneux protégé (les montagnes du Nord-Ouest et du Sud-Est et les collines au sud-ouest et au nord-est de la citadelle intérieure) ;
- 4 éco-agricole (l'ensemble de la zone dans les délimitations de la zone tampon, à l'exclusion des autres zones) ;
- 5 le développement urbain contrôlé (la zone autour de la ville de Vinh Lôm qui enjambe la Voie impériale reliant la citadelle intérieure à l'autel Nam Giao).

Les principes établis dans le plan de gestion pour chaque zone incluent des limitations de hauteur de 12 m dans la Zone 2, de 20 m (ville de Vinh Lôm) et 15 m (périphérie) dans la Zone 5. La révision des réglementations pour prendre en compte ces principes est prévue d'ici à cinq ans (plan d'action section 4.4.1-3).

L'ICOMOS note qu'à part les trois villages aux portes Est, Ouest et Sud de la citadelle intérieure, les anciens villages

contenant les monuments individuellement protégés ne semblent pas protégés dans le cadre de la Zone 2.

Une clarification sur ce point est demandée à l'État partie.

L'ICOMOS considère que le principal enjeu pour la mise en œuvre du plan de gestion est le caractère que va prendre le développement urbain près de la citadelle intérieure, dans la ville de Vinh Lôm, particulièrement le long de l'axe entre la citadelle intérieure et le mont Don Son, et dans la zone tampon plus généralement, de manière à protéger toutes les perspectives le long des axes entre les caractéristiques topographiques, ainsi que les vues à l'intérieur de la zone cernée par le rempart extérieur et les fleuves Ma et Buoi. Ne pas parvenir à une protection complète de la lisibilité de la disposition de la cité de la dynastie Hô dans le paysage menacerait la valeur universelle exceptionnelle du bien en tant qu'illustration de la forme d'une cité impériale d'Extrême-Orient. La section pertinente du plan d'action relative à ce point doit être mise en œuvre comme la plus urgente des priorités.

Préparation aux risques

Il est proposé qu'elle soit développée dans le cadre du plan de gestion.

L'ICOMOS considère qu'une stratégie de gestion des risques est nécessaire pour faire face aux orages sévères et aux éventuelles répercussions des crues et des glissements de terrain.

Implication des communautés locales

Il est proposé qu'elle soit développée dans le cadre du plan de gestion, qui prévoit que le développement du tourisme générera plus d'opportunités professionnelles pour la population, particulièrement le développement d'entreprises locales dans l'artisanat, l'hôtellerie-restauration et la production agricole. Le plan de gestion doit encore entrer dans un processus de consultation, afin que les habitants comprennent les implications d'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial et les orientations pour le développement qui en découlent. Il est probable que les patriarches des villages apporteront leur expérience et leur savoir au service de la conservation du bien et que les jeunes seront incités à poursuivre des études culturelles et à chercher des postes en rapport sur le bien. Ce processus sera organisé par l'implication d'associations locales telles que l'Association des anciens, l'Association des femmes, l'Union de la jeunesse, les Pionniers de l'avant-garde, l'Association bouddhiste, la paroisse catholique et le Conseil des professeurs des lycées, et par la coordination avec les festivals locaux qui se tiennent pendant les journées commémoratives.

L'ICOMOS considère que les habitants devraient être encouragés à s'impliquer activement dans la protection et la gestion du bien, et cela semble être la ferme intention du plan de gestion. Il apparaît également que le besoin d'un cadre de négociation entre le gouvernement

local et le secteur privé autour de possibles initiatives de développement se fait sentir.

Ressources, y compris nombre d'employés, expertise et formation

Selon le plan de gestion, le financement de la gestion du bien sera essentiellement assuré par une allocation budgétaire annuelle de la part du ministère de la Culture, des Sports et du Tourisme (MCST). Celle-ci couvrira les frais de fonctionnement de base du plan de gestion, notamment les dépenses de personnel, d'administration et les frais d'entretien, de contrôle du développement et de suivi du site. Des fonds pour des projets de conservation spécifiques seront demandés au MCST selon les besoins, ainsi qu'à des sources externes. Aucun montant annuel n'a été indiqué, mais le financement public devrait représenter 70 % des fonds réclamés pour la période 2010-2020.

Le comité de gestion comprend un bureau technique, une unité de sécurité et une pour l'assainissement. Les ressources humaines comprennent douze employés qualifiés diplômés en archéologie (le directeur du comité a un doctorat), en histoire (4), en études muséologiques (1), en linguistique (2), en chinois et en vietnamien classique (1), en tourisme culturel (2) et en comptabilité (1).

Le comité de gestion encourage son personnel à participer à des programmes nationaux et internationaux d'enseignement supérieur, à des formations intensives et à des visites d'étude sur la gestion du patrimoine en Chine et en Thaïlande.

Efficacité de la gestion actuelle

L'ICOMOS considère que la gestion actuelle est un régime plus ou moins efficace, à condition que les habitants soient impliqués de façon à les encourager à protéger et à préserver le bien.

Le plan de gestion doit être révisé en ce qui concerne la Zone 2, et des réglementations mises en œuvre pour protéger les perspectives et contrôler le développement urbain.

En conclusion, l'ICOMOS considère qu'une attention particulière doit être accordée au développement d'un système de préparation aux risques et de gestion et à une stratégie pour impliquer les habitants dans la protection et la gestion du bien. Un enjeu principal est le caractère que va prendre le développement urbain à proximité de la citadelle intérieure, dans la ville de Vinh Lôc, particulièrement le long de l'axe entre la citadelle intérieure et le mont Don Son, et dans la zone tampon en général, de manière à protéger toutes les perspectives le long des axes entre les caractéristiques topographiques, ainsi que les vues à l'intérieur de la zone cernée par le rempart extérieur et les fleuves Ma et Buoi.

6 Suivi

Un programme de suivi a été développé dans le cadre du plan de gestion, qui sera utilisé pour évaluer la mise en œuvre du plan d'action par rapport à des indicateurs clés. Il évaluera également le taux d'érosion des murs de la citadelle intérieure et leur stabilité, ainsi que le taux d'érosion des zones mises au jour.

Le programme de suivi couvrira aussi la zone tampon et évaluera le nombre de monuments qui doivent être conservés, les changements dans l'environnement, comme les changements dans l'occupation des sols et l'exploitation de carrières dans les montagnes, le nombre de nouvelles constructions d'édifices et d'infrastructures autorisées, mais aussi le nombre de bâtiments construits sans permis.

La responsabilité du suivi incombe au Département du patrimoine culturel, dépendant du ministère de la Culture, du Sport et du Tourisme au niveau national, et au comité populaire de Thanh Hoa, au Département de la culture, du sport et du tourisme de Thanh Hoa, au Comité de gestion des sites culturels et des panoramas à l'échelon local. Le comité de gestion du patrimoine de la citadelle de la dynastie Hô est responsable de la gestion directe et de la supervision du programme de suivi. Les autres agences participantes incluent l'Institut de conservation du patrimoine et l'Institut de l'aménagement architectural rural et urbain au sein du ministère de la Construction.

Les exercices de suivi précédents incluent plusieurs rapports d'étude sur l'histoire et les méthodes de conservation possibles pour la citadelle, ainsi que l'analyse géologique et chimique des matériaux.

L'ICOMOS considère que le système de suivi est approprié, à la réserve près que son efficacité dans la zone tampon dépendra de l'adéquation de la recherche documentaire, de l'étude et de l'inventaire des attributs dans la zone tampon proposée.

7 Conclusions

Les conditions d'intégrité et d'authenticité ne sont remplies que partiellement, car les délimitations du bien doivent englober les attributs présents dans la zone tampon proposée. Si les délimitations du bien sont élargies de façon à intégrer le cadre paysager dans lequel s'insère la citadelle des Hô, qui comprend la Voie impériale de la porte Sud de la citadelle intérieure à l'autel Nam Giao sur l'axe allant de la montagne Tuong Son au mont Don Son, ainsi que les villages traditionnels, les monuments religieux, les anciennes routes, les marchés, les pontons, les tombes impériales, les grottes et les points de vue panoramiques dans les limites du rempart extérieur La Thanh, lui-même compris, le bien proposé pour inscription est considéré avoir le potentiel pour répondre aux critères (ii) et (iv) et

la valeur universelle exceptionnelle serait démontrée. La zone tampon devrait alors être élargie en conséquence.

Un enjeu principal est le caractère que prendra le développement urbain à proximité de la citadelle intérieure, dans la ville de Vinh Lôm, en particulier le long de l'axe entre la citadelle intérieure et le mont Don Son, et dans le paysage environnant en général, de façon à protéger toutes les perspectives le long des axes entre les caractéristiques topographiques, ainsi que les vues à l'intérieur de la zone enclose par la ligne du rempart extérieur de La Thanh et les fleuves Ma et Bui.

Recommandations concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que l'examen de la proposition d'inscription de la citadelle de la dynastie Hô, République socialiste du Vietnam, sur la Liste du patrimoine mondial soit **différé** afin de permettre à l'État partie de :

- justifier davantage le critère (ii) par une analyse comparative plus approfondie ;
- élargir les délimitations du bien pour englober le cadre paysager de la citadelle des Hô, qui comprend la Voie impériale de la porte Sud de la citadelle intérieure à l'autel Nam Giao sur l'axe du mont Voi à la colline Don Son, ainsi que les villages traditionnels, les monuments religieux, les anciennes routes, les marchés, les pontons, les tombes impériales, les grottes et les points de vue panoramiques à l'intérieur de la ligne du rempart extérieur de La Thanh ;
- élargir la zone tampon en conséquence ;
- entreprendre un inventaire systématique des temples, grottes, villages et autres lieux tels que le ponton royal, le ponton en pierre et les tombes impériales avec le folklore associé en rapport avec la dynastie Hô et qui comprennent des attributs de valeur universelle exceptionnelle ;
- entreprendre un programme d'investigation archéologique stratégique visant la compréhension des problèmes de drainage dans la citadelle intérieure et des éléments incarnant la valeur universelle exceptionnelle du bien, dont la validation du tracé de la voie impériale ;
- finaliser le classement du rempart extérieur La Thanh en tant que patrimoine national ;
- clarifier la composition de la Zone 2 du plan de gestion : zone protégée de village historique et monument encore debout ;
- développer des réglementations pour contrôler la hauteur et le caractère du futur développement urbain à proximité de la citadelle intérieure dans la ville de Vinh Lôm, particulièrement le long de l'axe entre la citadelle intérieure et le mont Don

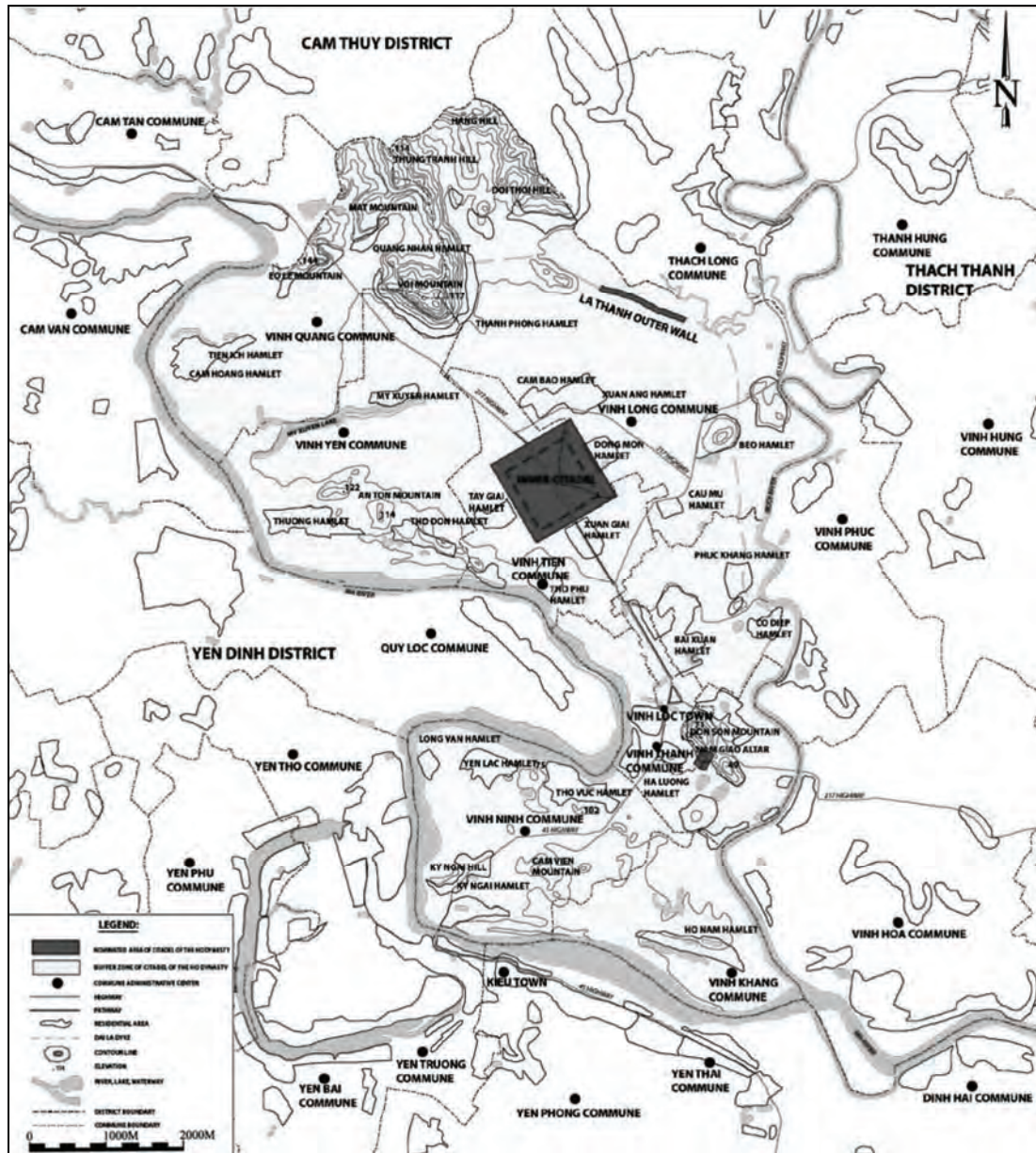
Son, et dans le paysage environnant en général, de façon à protéger toutes les perspectives le long des axes entre les caractéristiques topographiques, ainsi que les vues au sein de la zone enclose par le rempart extérieur La Thanh et les fleuves Ma et Bui ;

- réviser le plan de gestion par rapport aux délimitations élargies du bien et l'amender en conséquence.

L'ICOMOS considère que toute proposition d'inscription révisée devra être étudiée par une mission qui se rendra sur le site.

L'ICOMOS recommande également que l'État partie prenne en considération les points suivants :

- développer une stratégie de gestion et de préparation aux risques en cas d'orages causant des glissements de terrain sur le site de l'autel Nam Giao et de crues affectant le rempart extérieur La Thanh et d'autres sites ;
- mettre sur pied un système de gestion des déchets dans la citadelle intérieure ;
- encourager l'implication des habitants dans la protection et la gestion du bien.



Plan indiquant les délimitations du bien proposé pour inscription



La citadelle intérieure, vue de la porte du Sud



La citadelle intérieure, surface externe du mur nord



Vestiges de l'autel Nam Giao



Section est du rempart extérieur La Thanh